



RAPPORT

Synthèse « projet de territoire »

de la concertation

Mars à décembre 2024



Table des matières

Partie 1 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050	4
La démarche SCoT-AEC PLUi	4
Contexte	4
Les grands objectifs de la démarche SCoT-AEC PLUi	4
Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050	5
L'élaboration du projet de territoire	6
La concertation	6
Les objectifs	6
A qui s'adresse la concertation ? De quelle manière ?	7
Les étapes et le calendrier de la concertation.....	8
Les rendez-vous de la concertation en phase projet de territoire	8
La communication au service de la concertation projet de territoire	14
Partie 2 : Synthèse des échanges avec les citoyens	16
Aménagement du territoire	16
Mobilités / Déplacements.....	16
Services / Commerces / Equipements / Loisir	18
Habitat / Logement.....	19
Biodiversité et espaces naturels	20
La Seine.....	20
Risques d'inondation	21
Protection du patrimoine environnemental.....	21
Nature en ville	22
Déchets / Recyclage.....	22
Modèle économique	23
Autonomie locale.....	23
Alimentation / Agriculture	23
Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire	24
Attractivité du territoire	25
Innovation.....	26
Respect de l'environnement.....	26
Transition énergétique	26
Energies renouvelables.....	26
Rénovation énergétique	28
Démarche de projet	28
Education et sensibilisation	28
Le devoir des élus	29

Participation citoyenne..... 29

Les enseignements de la concertation..... 31

Partie 1 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050

La démarche SCoT-AEC PLUi

• Contexte

La Métropole de Rouen Normandie doit réaliser :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), révisant les contenus du SCoT de la Métropole Rouen Normandie approuvé en 2015 et ayant fait l'objet d'un bilan à 6 ans, et du PCAET approuvé en 2019 et ayant fait l'objet d'un bilan à mi-parcours. (Nouveau document désigné sous l'acronyme SCoT-AEC) ;
- La révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en février 2020 (PLUi).

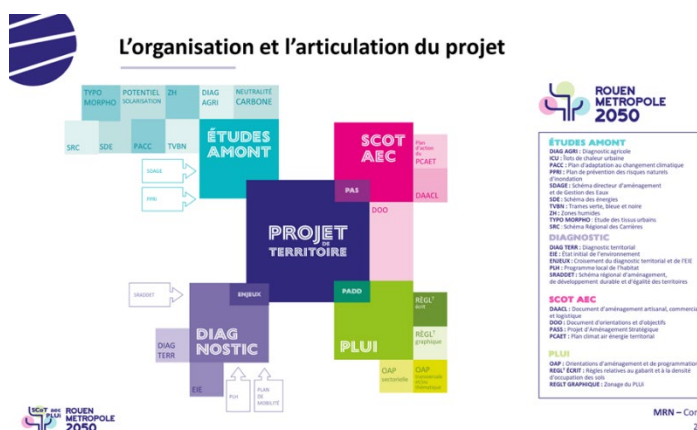
Le bilan du précédent SCoT a mis en évidence que le document a joué son rôle de cadrage et a produit des effets positifs sur le territoire (notamment sur la diminution de la consommation foncière, l'optimisation du foncier existant, la protection des espaces agricoles et naturels, et sur la protection et la valorisation des paysages). Cependant, le bilan a également révélé des décalages entre les trajectoires suivies par le territoire depuis 2015 et les objectifs fixés par le SCoT, notamment en termes de dynamiques démographiques, économiques et commerciales, ainsi que la nécessité de refonder certains de ses objectifs à l'aune du nouveau contexte et des nouveaux enjeux auxquels la Métropole est confrontée.

Ainsi, en séance du 12 décembre 2022, le conseil métropolitain a voté trois délibérations distinctes pour prescrire les révisions des procédures du SCoT et du PLUi :

1. **Elaboration du SCoT tenant lieu de PCAET** : Une délibération définissant les objectifs poursuivis par l'élaboration et les modalités de concertation ;
2. **Révision du PLU** : Une délibération définissant les objectifs poursuivis par la révision et les modalités de concertation ;
3. Une délibération définissant les modalités de **collaboration avec les communes**.

L'élaboration du SCoT, du PCAET et la révision du PLUi sont 3 démarches s'inscrivant dans la même dynamique : celle de définir la feuille de route et les outils qui permettront d'atteindre un territoire désiré à l'horizon 2050.

Les démarches sont donc considérées comme contribuant au même projet, traduisant une vision du territoire à 2050 déclinée dans les différents documents de planification.



• Les grands objectifs de la démarche SCoT-AEC PLUi

Le changement climatique, les lois Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Zones à Faibles Emissions (ZFE) sont un nouveau cadre d'action auquel la Métropole Rouen Normandie décide de s'adapter, pour tendre à la neutralité carbone, la sobriété, la défense écologique et agricole, etc. Ainsi deux questions

sont au cœur de la concertation et des réflexions engagées par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire le SCoT-AEC et le PLUi :

- Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ?
- Comment vivrons-nous en 2050 ?

• Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

Le projet Rouen Métropole 2050 se décompose en plusieurs phases :

- Etude préalable (débutées en décembre 2022).
- Phase 1 (fin 2023 à mars 2024) : Elaboration du diagnostic partagé.
- Phase 2 (mars à septembre 2024) : Elaboration du projet de territoire.
- Phase 3 (septembre 2024 à décembre 2025) : Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) composant le SCoT et d'un plan d'actions AEC.
- Phase 4 (septembre 2025 à décembre 2026) : Elaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Phase 5 (Courant 2026 et 2027) : Enquêtes publiques SCoT-AEC et PLUi.

Ce calendrier a été défini par la loi climat résilience ; cela signifie que les documents de planification doivent intégrer les objectifs liés au zéro artificialisation nette à l'échéance de fin 2026 pour le SCoT et l'échéance de fin 2027 pour le PLUi.



Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

• L'élaboration du projet de territoire

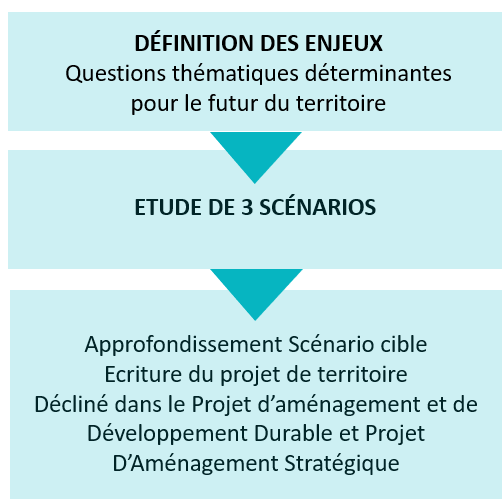
A partir des enjeux identifiés pendant la phase de diagnostic, la Métropole de Rouen devait élaborer son projet de territoire. Pour ce faire, **cinq questions stratégiques** pour le futur du territoire ont été précisées en avril 2024. Ces questions stratégiques concernaient les variables qui ont été jugées déterminantes pour des futurs possibles du territoire :

- **La Métropole en 2050 : comment y vivre ?**
- **Les ressources : comment les ménager ?**
- **La Seine : quel(s) avenir(s) pour elle ?**
- **Organisation du territoire : quels équilibres ?**
- **Les territoires de la Métropole : quelle coopération ?**
- **Neutralité carbone : comment l'atteindre ?**

En réponse à ces questions, la Métropole de Rouen a construit en mai 2024 trois scénarios, c'est-à-dire trois chemins possibles que la Métropole pourrait emprunter pour atteindre la transition sociale et écologique.

- **Scénario 1 : La Métropole des proximités**
- **Scénario 2 : La Métropole de l'attractivité**
- **Scénario 3 : La Métropole des innovations**

A l'issue d'un processus de concertation, un seul de ces scénarios a été retenu et validé par les élus de la Métropole Rouen Normandie afin d'être approfondi : **« la Métropole des proximités »**.



La méthodologie d'élaboration du projet de territoire

La concertation

• Les objectifs

L'élaboration du SCoT-AEC PLUi a été l'occasion de poser aux habitants de la Métropole toutes les questions sur la vie et l'organisation des activités et des ressources sur le territoire (se nourrir, se loger, travailler, se déplacer, se ressourcer) ainsi que sur l'évolution envisagée entre aujourd'hui et 2050. Elle a aussi permis de présenter des dilemmes pour obtenir les points de vue citoyens et de mettre en débat les grandes questions stratégiques présentées plus haut.

La Collectivité a donc déployé plusieurs dispositifs de concertation publique et de participation citoyenne afin de :

- **Partager, dialoguer avec les habitants, les associations et toutes les personnes concernées du territoire** afin de dresser un diagnostic partagé sur l'ensemble des 71 communes qui constituent la Métropole Rouen Normandie ;

- **Sensibiliser la population aux enjeux du territoire**, notamment en termes de transition sociale écologique et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- **Favoriser la mobilisation et la participation du public** pour alimenter la réflexion, enrichir le projet et s'approprier au mieux le projet ;
- **Recueillir et construire des propositions avec la population** sur des domaines comme l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, les équipements, le développement économique, le commerce, l'agriculture, les énergies, l'environnement, les espaces naturels....
- **Mobiliser le territoire autour d'un projet ambitieux** en matière de transition sociale écologique et de résilience, en lien avec toutes les thématiques précédemment citées ;
- **Réaliser le SCoT-AEC/PLUi en concertation avec tous les acteurs du territoire** (institutionnels, économiques, associatifs, ainsi que les habitants) ;
- **Pour les citoyens, identifier les évolutions comportementales à opérer** afin d'atteindre les objectifs fixés.

La concertation a permis d'alimenter la démarche (le diagnostic, le projet de territoire, les documents de planification et plan d'actions) **en apportant des informations issues des publics** (leur expertise du territoire, leur vision, leurs priorités, leurs idées), **en recueillant des réactions de la part des publics sur des grands dilemmes et sur les pistes développées par les élus et les équipes techniques** (orientations, scénarios, traductions règlementaires et territoriales des orientations).

• **A qui s'adresse la concertation ? De quelle manière ?**

La concertation sur le projet de territoire concerne toutes les forces vives du territoire. Par différents moyens, durant toutes les phases du Projet Rouen Métropole 2050, les modalités suivantes sont déployées :

- **La collaboration avec les Collectivités** (les élus métropolitains, les élus locaux, les conseillers municipaux, les agents métropolitains et les communes). Les collectivités coconstruisent le projet et sont mobilisées à travers, **le Conseil Métropolitain des Maires, les Conseils municipaux, des ateliers de travail, des réunions publiques participatives dans les territoires, des séminaires et la mise en place d'une Assemblée des communes.**
- **L'association et la consultation des acteurs du territoire** (les acteurs économiques métropolitains et locaux, les associations (métropolitaines, locales), le monde éducatif et culturel, les acteurs institutionnels (dont les Personnalités Publiques Associées - PPA) et les grands partenaires. Ceux-ci apportent leurs expertises **via de la production de données et l'animation d'ateliers de travail.** Ils peuvent apporter des avis et sont consultés dans le cadre d'Assemblée des acteurs.

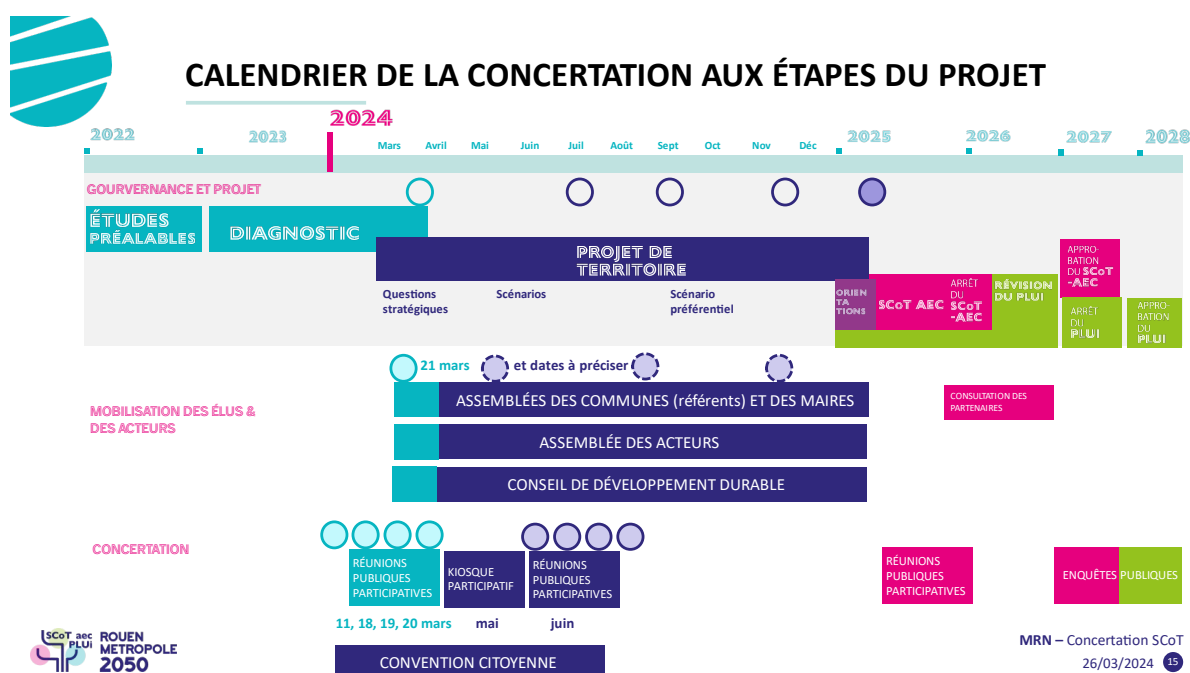
Le comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) du Conseil de développement durable (CDD) contribue étroitement à ce projet lors d'ateliers thématiques et de séances de travail aux différentes étapes du projet. **Le comité d'évaluation de la transition sociale et écologique (CETSE)** a également contribué à des ateliers portant sur le volet AEC.

- **Concertation du grand public (les habitants, les usagers de la Métropole).** Le grand public est invité à s'informer, se sensibiliser, se mobiliser. Il contribue au projet lors des réunions publiques participatives, des rencontres de proximité, en ateliers, sur le site internet de la Métropole et sur la plateforme jeparticipe en répondant à des questionnaires.
- **Une Convention citoyenne des Transitions de la Métropole a également été mise en place.** 80 citoyen.nes ont participé activement à l'élaboration d'une vision commune du territoire en 2050. Ils ont rédigé un rapport final, issu de leurs travaux, adopté par 96% des membres (leurs travaux se sont déroulés de septembre 2023 à juin 2024).

A la suite des travaux de la Convention citoyenne, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **un Comité de suivi citoyen de la convention**. Celui-ci a pour objectif de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT-AEC, au regard des propositions de la Convention. Il est constitué de 53 citoyens, dont plusieurs membres de la Convention citoyenne et de nouveaux citoyens volontaires.

• Les étapes et le calendrier de la concertation

Toutes les étapes du projet Rouen Métropole 2050 donnent lieu à une phase de concertation. La phase d'élaboration du projet de territoire décrite précédemment a ainsi donné lieu à une phase de concertation qui a porté sur les questions stratégiques pour le futur du territoire, sur les trois scénarios pour la Métropole Rouen Normandie en 2050 et sur le scénario de référence retenu « la Métropole des proximités ».



Le calendrier de la concertation sur le projet Rouen Métropole 2050

• Les rendez-vous de la concertation en phase projet de territoire

En phase 2 de « projet de territoire », il s'agit de permettre aux différentes parties prenantes de contribuer à la vision et à la prospective du territoire en 2050 dans un contexte de prise en compte du réchauffement climatique.

Plusieurs événements ont été organisés :

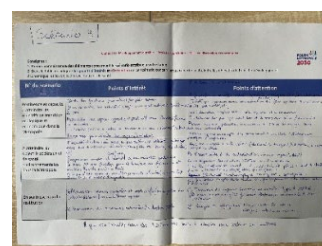
➔ **Les ateliers du CDD : quatre ateliers se sont tenus sur le projet de territoire.**

Atelier 1 sur les questions stratégiques du projet de territoire - 18 avril 2024

19 membres du CDD ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter les éléments de diagnostic et les questions stratégiques sur le projet de territoire.



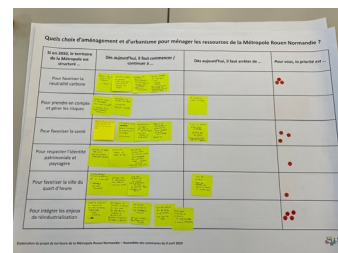
- Se positionner face aux questions stratégiques qui se posent à la Métropole Rouen Normandie.
- Prioriser l'importance des questions stratégiques.

Atelier 2 sur les scénarios du projet de territoire – 20 juin 2024

21 membres du CDD étaient présents.

Objectifs :

- Présenter le cadre de réflexion des scénarios et mettre en lumière les impacts des trajectoires possibles vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat le projet Rouen Métropole 2050 à travers l'analyse de trajectoires prospectives construites par l'Assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.



Atelier 3 sur le scénario de référence - 03 octobre 2024

19 membres du CDD ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter le scénario de référence vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat la trame du projet d'aménagement stratégique (PAS) et enrichir les grands axes stratégiques qui se dégagent.

➔ **Les rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050 : dix-neuf rencontres dans l'espace public se sont tenues. 920 contributions, des échanges avec plus d'un millier de personnes.**

Objectifs :

- Présenter largement la démarche Rouen Métropole 2050, notamment la phase de projet de territoire.
- Informer pédagogiquement sur l'avenir du territoire et sur les changements de comportements possibles liés au changement climatique.
- Donner la parole aux personnes éloignées du débat qui ne viennent pas aux réunions publiques.
- Permettre aux personnes rencontrées de contribuer directement au projet de territoire de diverses manières : en les faisant s'exprimer sur les 5 questions stratégiques et thématiques abordées dans le projet de territoire, en leur faisant tirer au sort des thèmes liés au projet de territoire pour exprimer leurs avis, en distribuant des dépliants qui expliquent la démarche et renvoient vers un questionnaire en ligne.
- Inviter les personnes rencontrées à participer aux réunions publiques sur le projet de territoire.

Le calendrier des rencontres dans l'espace public :

- Avenue Pasteur - Rouen : Mercredi 15 mai (après-midi). **Grand public.**
- Franqueville-Saint-Pierre - Parking du Super U : Jeudi 16 mai (matin). *Grand public.*
- Rouen - Festival Graines de Jardin : Samedi 18 mai (matin). *Grand public.*
- Sotteville-lès-Rouen - VivaCité : Samedi 18 mai (après-midi). *Grand public.*
- Mont-Saint-Aignan - marché place Colbert : Mercredi 22 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- Malaunay – Parc Georges Pellerin : Mercredi 22 mai (après-midi). *Grand public.*
- Place Saint-Sever – Rouen - Chalet de la Métropole : Jeudi 23 mai (matin). *Grand public.*
- Isneauville (place du marché) : Vendredi 24 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*

- La Bouille - Marché au niveau du bac : Vendredi 24 mai (après-midi de 16h 20h). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Base de loisirs Le Mesnil sous Jumièges : Mercredi 29 mai (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché d'Elbeuf : Jeudi 30 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- Marché de Duclair : Mardi 4 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Commune du Trait : Mardi 4 juin (après-midi). *Grand public.*
- Marché de Sotteville : Jeudi 6 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Lycée Val de Seine Grand-Quevilly : Jeudi 6 juin (après-midi). *Rencontre avec les lycéens.*
- Marché Saint-Étienne-du-Rouvray (Rue du Madrillet) : Mercredi 12 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Base de loisirs de Bédanne - Tourville-La-Rivière : Mercredi 12 juin (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché Châtelet - Rouen : Jeudi 13 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Parvis de l'hôtel de ville - Darnétal : Jeudi 13 juin (après-midi). *Grand public.*



➔ **Les réunions publiques participatives sur le projet de territoire : quatre réunions se sont tenues.**

Objectifs :

- Initier le dialogue autour du projet Rouen Métropole 2050 dans tout le territoire.
- Associer largement les élus au lancement de la discussion autour du projet Rouen Métropole 2050 car ils en seront les signataires à l'issue.
- Partager les questions thématiques déterminantes pour le futur du territoire, les 3 scénarios contrastés pour le projet de territoire de la métropole et identifier les positions des habitants du territoire sur ces propositions.

Ces réunions étaient organisées comme suit :

- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire.
- Présentation des questions au cœur du projet de territoire.
- Présentation des trois scénarios du projet de territoire.
- Réflexion en sous-groupes sur les scénarios pour identifier les points d'intérêt et d'attention de chaque scénario.

Réunion publique n°1 à Malaunay – 04 juin 2024

18 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°2 à Sotteville-lès-Rouen – 07 juin 2024

14 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°3 à Malaunay – 11 juin 2024

15 participants étaient présents à la réunion.



Réunion publique n°4 à Boos – 13 juin 2024

24 participants étaient présents à la réunion.

➔ **L'Assemblée des communes (ADC) : 6 rencontres ont été organisées.**

Objectifs :

- Associer les élus référents à l'élaboration du projet de territoire car ils seront les signataires du projet à l'issue du processus.
- Présenter le cadre de réflexion du projet de territoire et le mettre en débat.

Le calendrier des rencontres :

- ADC du 9 avril 2024 – Enjeux et projet de territoire (66 personnes présentes)
- ADC du 27 mai 2024 – Restitution d'études préalables (53 personnes présentes)
- ADC du 24 juin 2024 – Scénario projet de territoire (66 personnes présentes)
- ADC du 30 septembre 2024 – Scénario retenu et 1^{er} axe du PAS (78 personnes présentes)
- ADC du 15 octobre 2024 – Programme d'actions AEC (38 personnes présentes)
- ADC du 14 novembre 2024 – Projet d'aménagement stratégique (48 personnes présentes).



➔ **Les ateliers jeunesse : quatre ateliers se sont tenus.**

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des jeunes du territoire sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

Atelier avec les étudiants de l'université de Rouen Normandie – 10 octobre 2024

26 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050 et du scénario de référence.
- Premier temps de travail en sous-groupes sur la découverte du scénario de référence.
- Deuxième temps de travail en sous-groupes sur la mise en situation du récit. Les participants ont travaillé à partir de **personnages fictifs** auxquels ils devaient imaginer un emploi du temps d'une journée type en 2050, sous la forme d'un récit.



Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des enfants de 9 à 12 ans – 20 novembre 2024

11 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace « tous en ligne ».
- Introduction sur la Métropole Rouen Normandie et le changement climatique.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des collégiens – 20 novembre 2024

15 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace pour mieux comprendre les usages des participants.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence.
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en séance plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16 à 25 ans – 20 novembre 2024

20 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050.
- Temps de travail 1 : lecture en sous-groupes du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail 2 : mise en situation dans la peau de personnages fictifs en 2050.
- Mise en commun et échanges en séance plénière.



➔ **Atelier avec le Pré de la Bataille (foyer médical) pour un public en situation de handicap – 26 novembre 2024. 20 personnes ont participé à l'atelier.**

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des participants sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités » et échanges avec les participants.
- Activité de dessin sur la base du scénario de référence et mise en commun.



➔ La Convention citoyenne

Une session de finalisation de la Convention citoyenne et de vote du rapport final – 8 et 9 juin 2024

À l'issue de 4 sessions de discussion sur la vision pour le territoire de 2050 et sur des grands dilemmes de l'aménagement du territoire, des risques, de la place de la nature, de l'attractivité du territoire et de la consommation d'énergie, une session s'est tenue pour mettre en cohérence et adopter collectivement la vision et des actions pour résoudre les grands dilemmes.

La session s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Vote sur les dilemmes de l'aménagement du territoire, du rapport aux risques et à la nature, de l'attractivité du territoire et de la consommation d'énergie.
- Validation et vote de la vision.
- Evaluation de la Convention citoyenne.

Une rencontre du comité de suivi de la Convention citoyenne – 16 novembre 2024

37 personnes ont participé à la rencontre.

Objectifs :

- Installer le comité de suivi citoyen et rappeler son règlement (charte).
- Préciser l'objectif de ce comité, à savoir suivre la mise en œuvre des actions de la convention citoyenne et contribuer à la suite de la démarche Rouen Métropole 2050.
- Présenter le scénario de référence proposé par la Métropole Rouen Normandie.
- Faire réagir les citoyens sur le scénario de référence en écho à leur propre travail de la vision.
- Faire travailler le comité de suivi de la convention citoyenne sur les grandes orientations stratégiques du PAS.

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Présentation de la vision produite par la Convention citoyenne.
- Présentation du scénario de référence « la Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence et restitution.
- Temps de travail collaboratif sur le PAS et restitution.



En plus de ces événements, un questionnaire sur le projet de territoire a été mis en ligne du 15 mai au 14 juillet 2024 sur "Je participe", plateforme de la Métropole Rouen Normandie dédiée à la participation citoyenne. Le questionnaire a également été communiqué sous format papier lors des rencontres dans l'espace public, grâce au Kiosque mobile présent sur 19 sites de la Métropole Rouen Normandie du 15 mai au 15 juin 2024. L'objectif de ce questionnaire était de connaître les attentes de la population en termes de transition, ce thème étant au cœur du Projet de Territoire Rouen Métropole 2050. 284 questionnaires ont été complétés pendant les deux mois d'enquête.



Format papier du questionnaire

La communication au service de la concertation projet de territoire

Pour informer l'ensemble des cibles de la concertation en phase de projet de territoire, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **différents canaux de communications**.

Pour chaque événement de concertation grand public, **des affiches et des flyers** ont été conçus, afin d'informer la population des modalités de participation (dates, horaires, lieux).



Un **dépliant** a été conçu pour expliquer et vulgariser la démarche Rouen Métropole 2050 auprès du grand public. Il a été diffusé entre autres lors des rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.



Une **vidéo** expliquant et vulgarisant la démarche Rouen Métropole 2050 a été réalisée. Elle a été diffusée lors des rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.

Le [site internet de la Métropole](#) ainsi que le site [jeparticipe](#) permettent d’informer et d’inciter les citoyens à participer.

Également, un article dans le Mag' de la Métropole ou des affichages écrans dans les lignes de transport en commun (Metro et Lignes Teor) ont été publiés. De plus, des communes (Hérouville et Roncherolles-sur-le-Vivier) ont communiqué sur le projet de territoire.

ATELIER PARTICIPATIF ÉTUDIANTS

Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ? Comment aimeriez-vous vivre en 2050 ? Vous êtes étudiant ? Venez discuter du projet de territoire métropolitain lors d'un atelier prospectif autour d'un déjeuner offert le 10 octobre de 11h30 à 15h au campus Pasteur. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont obligatoires sur le site [jeparticipe](#).

Article dans le Mag de la Métropole Rouen Normandie

Rouen Métropole 2050 : Vers une transition de l'agriculture et de l'alimentation

Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ? Ces questions sont au cœur des réflexions qui vont être engagées par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire : le SCOT-AGE (Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat) et le PLUH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). La transition agroécologique amorcée dans les territoires vise à préserver l'environnement et à développer une alimentation plus locale et une agriculture plus vertueuse. Dans ce cadre, une « balade urbaine » organisée par la Métropole Rouen Normandie s'est déroulée à Roncherolles le 23 novembre dernier.





Un groupe de 40 inscrits a été amené à découvrir les acteurs de la commune et celles des acteurs locaux engagés dans la transition écologique à savoir :

- la **Maison des semences** (Mitsum) installée dans l'ancienne Bergerie du Vivier, et découverte de la filière « du grain au pain » ;
- la **Céimure Verte Rouen Normandie** et la **SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) créée dans le cadre du développement des futures fermes maraîchères rue de Bimare ;
- le **verger partagé** écologique soutenu par l'appel à projets « Métropole maraîchères » ;
- les **jardins familiaux communaux** et leurs pratiques innovantes, également soutenus par l'appel à projets « Métropole maraîchères » ;
- le **bar à épicerie Les Ronches** qui sur la vente de produits locaux au plus près des circuits courts.

De l'avis des participants ce fut une balade urbaine riche d'enseignements, en particulier celui de préserver les espaces agricoles pour la production locale.



Credits photo : Métropole Rouen Normandie

Article dans le journal municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier, Les Ronches n°125 (janvier 2025)

ENVIRONNEMENT

DOSSIER

LA VISION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN A HORIZON 2050

Dans le cadre de la concertation liée au projet de territoire à initier à horizon 2050, la Métropole a invité les élus municipaux des 71 communes à plusieurs réunions afin de réfléchir à la stratégie à retenir.

Dans cette optique, 3 documents cadres devront être révisés :

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, document stratégique définissant un développement équilibré du territoire, daté en effet de 2015 ;
- Le **Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLU)** traduit la vocation des sols, encadre les possibilités constructives et transcrit les règles opposables au public ;
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** constitue le plan d'actions de transition.

Hérouville a répondu favorablement à ces invitations et des élus Mmes THOMAS, LAILLER et Mme HUDONNIC depuis mars 2024 sont mobilisés et systématiquement présents à chaque session de travail. Le calendrier de la démarche prévoit une fin de la concertation à la fin de cette année.

Les réunions ont été structurées sous forme d'ateliers de travail territorialisés permettant :

- d'approfondir la connaissance des lieux bâtis existants ;
- d'analyser leur évolution en fonction de différents contextes (bâti, paysagers... en termes d'avantages/inconvénients) ;
- 4 objectifs étant identifiés :

- **atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050,**
- **atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre (ZEN) à horizon 2050,**
- **l'adaptation au changement climatique,**
- **le maintien de la bio diversité,**

Trois scénarios prospectifs ont été élaborés, sachant qu'une majorité s'est déclinée pour tendre vers une **Métropole des Proximités**, se définissant comme un territoire qui se priorise sur un mode de fonctionnement s'appuyant sur ses propres ressources :

- Par la valorisation des spécificités agro naturelles du territoire (maraîchage, vergers, élevage, forêts...)
- Par la reconquête de secteurs agricoles pour accroître les capacités d'autonomie alimentaire ;
- Par la renaturation des sites aux abords de la Seine contribuant à la restauration d'espaces d'expansion et de flore équilibrée ;
- Par la désartificialisation et l'esmagement des sites d'activité existants pour une proximité des activités et des lieux de résidence ;
- Par la densification des espaces urbains existants et leur optimisation... tout en développant une stratégie d'alliance forte avec les territoires voisins.

Le scénario de référence ayant été retenu et le trame du futur plan d'actions stratégiques ayant été élaborée, sa rédaction constitue la prochaine étape. La date butoir étant fixée à février 2025.

A noter que tout en mobilisant les élus, la Métropole se confronte également avec les citoyens sur ces mêmes questions stratégiques par le biais d'autres instances.

Sylvie HUDONNIC
Adjointe aux Ressources Humaines, Communication et Associations.

11 HÉROUVILLE
La Citoyenne

Article dans le bulletin municipal des habitants d'Hérouville, la lettre n°38 (décembre 2024)

Partie 2 : Synthèse des échanges avec les citoyens

L'ensemble des contributions recueillies lors des rencontres de la concertation sont ici synthétisées par thématique, faisant ressortir les enjeux principaux de discussion. Les comptes rendus détaillés des actions de concertation sont également disponibles sur le site internet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>. Les rencontres de l'Assemblée des communes, dont les comptes rendus ont permis de donner des orientations au projet, ne sont pas intégrées à ce bilan.

Aménagement du territoire

Il ressort de la concertation une volonté d'orienter l'aménagement du territoire vers un développement accru des transports en commun et des mobilités douces, vers le renforcement des services et des commerces accessibles et de proximité, ainsi que vers de nouvelles formes d'habitat.

• Mobilités / Déplacements

La **thématique des mobilités** a été au cœur des débats concernant l'aménagement du territoire dans la Métropole Rouen Normandie 2050.

Les membres de la Convention citoyenne ont répondu au dilemme suivant durant leurs sessions de travail : « **D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt se déplacer moins ou toujours autant mais de manière décarbonée ?** ». Ils estiment qu'**à court terme, le levier principal à court terme doit demeurer la décarbonation des mobilités pour la ruralité** car il ne sera pas possible dans ce laps de temps de réduire la demande de mobilité dans les villages en aménageant en profondeur le territoire. **En revanche, à long terme, la métropole doit tendre vers un développement qui permet de moins se déplacer.**

De manière générale, les citoyens rencontrés ont appelé au **développement et à l'amélioration de l'offre des transports en commun** d'une part pour faciliter les déplacements et d'autre part pour réduire l'usage de la voiture. L'une des préoccupations majeures des citoyens rencontrés est également de réduire l'empreinte carbone. Ainsi, les citoyens ont fait les propositions suivantes :

- Renforcer l'offre de transports en commun en milieu rural et repenser le modèle de transports en toile d'araignée ;
- Développer les transports intercommunaux ;
- Adapter les horaires des transports en commun et élargir l'offre le week-end ;
- Améliorer les lignes de bus ;
- Favoriser le système ferroviaire et construire une nouvelle gare à Rouen ;
- Améliorer l'intermodalité des transports ;
- Développer les transports en commun sur la Seine (proposer plus de navettes fluviales) pour des déplacements du quotidien ;
- Adapter les transports en commun aux personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer l'offre des bus scolaires ;
- Mettre en œuvre la gratuité des transports en commun ;
- Favoriser la mobilité Paris/Rouen/Le Havre afin de faciliter l'innovation au travers des échanges inter-universités.

En outre, une grande partie des membres du comité de suivi de la Convention citoyenne souligne que le développement des transports en commun est en phase avec **la valeur de l'inclusion** que porte la Métropole, vis-à-vis de la ruralité et des personnes âgées notamment.

Le **développement des mobilités douces**, que ce soit le vélo ou la marche, est encouragé par la plupart des citoyens rencontrés. Cela implique des aménagements urbains et des infrastructures adaptés :

- L'amélioration (dont la sécurisation), l'augmentation et l'entretien des pistes cyclables ;
- Des stationnements vélo ;
- Des bornes de recharge ;
- Une mise à disposition de vélos par la Métropole.

« Les bus et de nombreuses pistes cyclables traversant de petits parcs naturels, relient les pôles ruraux entre eux et le centre de la métropole. Les pistes cyclables sont omniprésentes et adaptées aux personnes à mobilités réduites ; nous nous déplaçons à vélo dès que possible. Les vélos peuvent être embarqués dans chaque transport. Les petits animaux de compagnie sont également acceptés » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

Des membres du comité de suivi de la convention citoyenne appellent à engager une réflexion sur le **dernier kilomètre à vélo**. Quelques citoyens ont toutefois rappelé que ces changements nécessitent une adaptation des automobilistes aux cyclistes et l'aménagement de pistes cyclables. Le **développement du covoiturage** a aussi été proposé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés. Un groupe de participants lors d'un atelier à la MJC d'Elbeuf a proposé « **un système de covoiturage plus ludique** ».

Au total, 18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à changer leurs pratiques de déplacement (utiliser les transports en commun, faire du co-voiturage, favoriser la marche ou le vélo). Quelques habitants rencontrés à Isneauville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, lors des rencontres autour du kiosque, disent ne pas avoir le choix : selon eux l'usage de la voiture est actuellement moins contraignant que celui des transports en commun. Des demandes ont été exprimées pour des places de stationnement supplémentaires et pour des parkings de délestage.

Pour autant, plusieurs habitants rencontrés considèrent qu'il **faudrait réduire l'usage de la voiture** pour lutter contre la pollution et diminuer notre empreinte carbone.

Des habitants rencontrés dans l'espace public (principalement à Isneauville) ont abordé spontanément le projet « **Contournement Est de Rouen** » - qui est une liaison autoroutière Nord-Sud de 41 km entre l'A28 qui part vers le Nord et l'A13 qui part vers Paris – pour exprimer leur adhésion à celui-ci. Il permettrait selon eux d'améliorer la circulation. Toutefois, des membres du CDD ou des habitants de Rouen sont plutôt opposés au projet « Contournement Est de Rouen ».

La **mobilité électrique** a suscité des débats :

- Plusieurs habitants rencontrés dans l'espace public ne se disent pas prêts à **acheter une voiture électrique** à cause de son coût élevé.
- Le **mode d'extraction des minerais destinés aux voitures électriques** est pointé du doigt par plusieurs habitants en raison des dommages environnementaux dont il est à l'origine et pour le manque d'éthique des conditions de travail des mineurs.
- Des habitants, dont certains membres du comité de suivi de la convention citoyenne, souhaiteraient **avoir plus de vélos électriques et de bus électriques**.

Concernant le transport de marchandises, des habitants encouragent à **développer, voire accélérer le ferroviaire et le fluvial**. D'autres propositions ont été formulées :

- Engager une réflexion sur la mobilité du dernier kilomètre et mettre en place des vélos-cargos/rails pour acheminer les marchandises sur le dernier km (éviter qu'il y ait trop de poids-lourds en ville) ;

- Favoriser le partage de camion ;
- Utiliser des utilitaires à moteur à hydrogène ;
- Réactiver le centre de triage de Sotteville.

« En 2050, la logistique et le transport de marchandises s'effectuent au travers de points relais et de véhicules électriques (méga-vélos-cargos...). Les ressources plus lointaines sont importées par voie fluviale ou ferroviaire » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

• Services / Commerces / Equipements / Loisirs

La proximité et l'accessibilité pour tous et toutes des services, commerces, équipements et loisirs est une préoccupation majeure des citoyens rencontrés durant la concertation. De manière générale, l'équilibre territorial (entre le rural et l'urbain, le centre-ville et les autres quartiers, Rouen et les communes alentour) est une valeur chère aux citoyens rencontrés.

De nombreux habitants rencontrés dans l'espace public à la Bouille, au Trait, à Elbeuf, à Sotteville-lès-Rouen, à Saint-Etienne-du-Rouvray ont déploré le manque de commerces et/ou de services de proximité dans leur commune. Les solutions suivantes ont été proposées :

- Maintenir et développer le commerce de proximité en milieu rural ;
- Développer le commerce itinérant ;
- Redynamiser les centres-villes et les marchés de villages, les petits commerces ;
- Maintenir l'attractivité et la diversité commerciale dans le centre et la rive gauche de Rouen ;
- Travailler sur des services accessibles à tous ;
- Favoriser la construction de maisons médicales et de résidences pour personnes âgées ;
- Permettre à tous et toutes d'avoir des établissements scolaires à proximité ;
- Permettre aux jeunes d'avoir des activités de loisir à proximité. Cela implique de renforcer les loisirs pour les jeunes en dehors de Rouen et des centres-villes des communes.

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont néanmoins identifié qu'il sera difficile de lutter contre la fermeture des petits commerces, d'améliorer l'accès à la santé ou encore de développer les accès des personnes à mobilité réduite (PMR).

Toujours dans une logique de proximité, le rapprochement entre le lieu d'habitation et les pôles d'emploi a aussi été demandé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés.

Le développement d'activités sociales et culturelles a également été mis en avant par certains citoyens pour leur capacité à générer du lien social. A cet égard, il a été proposé d'organiser des événements dans l'espace public, tels que des fêtes, des barbecues, des soirées entre voisins. Le lien social et la convivialité apparaissent comme des valeurs importantes pour de nombreux citoyens rencontrés.

« Il faut s'entendre, favoriser le lien social. Il faut s'entraider ! Ça fera changer les choses » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).

« En 2050 il faudra du lien social, moins d'individualisme, plus d'écoles ». « Halte au racisme et à la mauvaise éducation » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de jardin)

« Il faut plus d'espaces de loisirs et de convivialité en ville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait).

• Habitat / Logement

La majorité des citoyens rencontrés se sont prononcés en faveur d'une nouvelle approche pour aménager l'habitat sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Cette approche repose sur plusieurs leviers :

- Limiter la construction ;

- Privilégier l’habitat groupé, collectif et participatif, les *tiny houses* au détriment de la maison individuelle, ainsi que le partage d’espaces communs de manière plus générale ;
- Mieux penser l’habitat collectif pour les familles et pas seulement pour des étudiants ou des seniors ;
- Créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments (logements / activités / commerces / équipements) et favoriser la réversibilité des bâtiments ;
- Lutter contre l’étalement urbain ;
- Densifier en valorisant les friches et en favorisant les surélévations et extensions de bâtiments, autrement dit « refaire la ville sur la ville » ;
- Réduire les zones commerciales périphériques au profit de commerces de proximité ;
- Utiliser les friches, les anciens bureaux et les bâtiments vacants.

Les membres de la Convention citoyenne ont dû répondre au dilemme suivant sur l’habitat : « D’ici 2030, pour atteindre l’objectif de 2050, faut-il plutôt développer et valoriser le logement collectif (immeubles) ou le logement individuel (pavillonnaire) ? ». Ils estiment qu’il est nécessaire de conserver l’équilibre existant entre des logements individuels et des logements collectifs dans les espaces urbains, les bourgs et les villages. En revanche, en cœur d’agglomération, on ne peut envisager, selon eux, que le développement de l’habitat individuel. « 85 à 90 % au moins des logements doivent être collectifs car la densité des services et des activités le nécessite » (*Rapport de la Convention citoyenne*).

Or, cette nouvelle manière d’aménager l’habitat suppose des changements de comportement qui peuvent être perçus comme contraignants. Alors que la convention citoyenne insiste sur l’accompagnement des habitants dans les changements de comportement, on note à titre d’exemple, que seulement 7% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à partager leurs locaux avec leurs voisins, à déménager vers un habitat collectif ou à réduire la taille de leur logement.

Plusieurs citoyens rencontrés se sont montrés favorables à l’habitat plus inclusif, adapté aux différentes catégories de population de la Métropole. Cela implique différentes mesures :

- Développer l’offre de logements sociaux et construire des logements sociaux écoresponsables ;
- Développer l’offre de logements pour les personnes âgées et en particulier les Résidences des personnes âgées ;
- Valoriser des colocations intergénérationnelles ;
- Créer des associations au sein des résidences qui auraient pour but de promouvoir l’entraide entre résidents ;
- Assurer un logement à loyer accessible aux personnes jeunes et aux personnes pauvres ;
- Améliorer l’accès au logement pour les PMR et construire des logements adaptés à leurs besoins, avec les équipements nécessaires ;
- Améliorer l’aménagement des foyers d’adaptation au travail (proposer de beaux appartements avec des équipements ménagers de qualité).

Néanmoins, les participants des ateliers jeunesse ont considéré, au regard de la situation actuelle, qu’il était difficile de mettre en œuvre une politique de l’habitat inclusive.

Biodiversité et espaces naturels

La concertation met en évidence une volonté affirmée de protéger et préserver la biodiversité ainsi que les espaces naturels de la Métropole Rouen Normandie. Cela inclut une attention particulière à l’avenir de la Seine et, plus largement, au patrimoine environnemental de la Métropole, tout en

intégrant la prévention des risques d'inondation, la promotion de la nature en ville et l'amélioration de la gestion des déchets.

• La Seine

L'avenir de la Seine en 2050 a suscité de nombreuses préoccupations et attentes au cours de la concertation.

Tout d'abord, un meilleur entretien et l'assainissement de la Seine sont un enjeu majeur pour envisager le développement de différentes activités d'ici 2050. En effet, pour 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire, la Seine est aujourd'hui avant tout un écosystème naturel dégradé et pour 18% des répondants, elle restera un écosystème naturel dégradé en 2050. La pollution et l'insalubrité de l'eau de la Seine ont été pointées lors des différentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation.

« La Seine devrait être pure mais vu ce qu'il s'y passe, c'est possible qu'il n'y ait plus d'eau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille)

Une adolescente imagine qu'en 2050 « la Seine sera plus propre car elle sera nettoyée. Ça ressemblera à Venise. On pourra faire du bateau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Malaunay)

Les citoyens rencontrés semblent s'accorder sur le fait que, d'ici 2050, la Seine devrait devenir prioritairement un axe de transport, que ce soit pour les personnes ou les marchandises. L'accent est mis sur l'accélération du fret fluvial, considéré comme un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire pensent que la Seine en 2050 sera avant tout le support principal de développement de la Métropole puisqu'il permet l'approvisionnement et la distribution des productions via le fret fluvial. Le CDD, quant à lui, écrit : *« Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole fluvio-maritime. Ce sera une force en 2050 si la Seine devient un axe de transport de personnes, de marchandises et le support de tourisme fluvial ; si le Port de Rouen devient une force. Ce sera une faiblesse en 2050 si la Seine n'est pas considérée comme un axe de transport à développer »*. Des membres du CDD estiment que la Métropole pourrait concurrencer le Canal Seine-Nord grâce à l'essor du fluvio-maritime et proposent également de développer le cabotage.

Par ailleurs, quelques citoyens souhaiteraient pouvoir **pratiquer des activités de loisir** (baignade et activités nautiques par exemple) sur la Seine.

Des **aménagement**s au bord de la Seine sont demandés par plusieurs habitants :

- Le projet « la Seine à vélo » a été évoqué par des habitants de la Bouille. Ils aimeraient que ce projet soit en mis en œuvre ;
- Végétaliser les quais de la Seine ;
- Aménager des espaces de promenade et de détente ;
- Aménager des coins plages sécurisés ;
- Conserver et entretenir les chemins de halage.

• Risques d'inondation

Les **risques d'inondation de la Seine** sont aussi une source de préoccupation pour les habitants. 15% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire estiment que la gestion de ces risques est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole Rouen Normandie à horizon 2050.

« A Sotteville je suis trop près des inondations. En 2050 la Seine restera la Seine mais elle va déborder, ça fait peur, il faut anticiper, s'adapter » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen)

« Les risques ça fait peur ! Le centre du Trait est inondable il paraît » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait)

Les membres de la Convention citoyenne ont considéré qu'il fallait vivre avec le risque. Comme les participants de l'atelier à l'université de Rouen Normandie, ils ont proposé des solutions prioritaires pour faire face aux risques d'inondations :

- Développer une culture du risque, qui passe par l'élaboration de protocoles testés régulièrement et la formation des citoyens ;
- S'inspirer d'expériences extérieures de pays exposés aux risques depuis longtemps ;
- Installer des équipements étanches et résistants aux inondations ;
- Renaturer les zones inondables ;
- Interdire la construction de nouveaux sites industriels classés Seveso dans des zones inondables ;
- Inciter et mener des contrôles qualité et de sécurité permettant aux sites SEVESO de s'adapter aux risques d'inondation ;
- Mettre en place des structures d'accueil, lieux, mesures et procédures pour des habitants touchés par des épisodes de crues ;
- Mettre en place une compensation financière selon les situations ;
- Pomper l'eau et améliorer les systèmes d'évacuation.

• Protection du patrimoine environnemental

Au-delà de la Seine, la concertation a mis en lumière l'importance qu'accordaient de nombreux citoyens à la **protection du patrimoine environnemental** de la Métropole Rouen Normandie (faune, flore, eau, sol...). 23% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire considèrent que la conservation de la biodiversité est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à l'horizon 2050 ; ce qui requiert de renforcer en priorité la protection du patrimoine environnemental.

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Conserver et préserver les terres agricoles, notamment en soutenant le maintien des activités agricoles avec des pratiques culturelles adaptées ;
- Conserver et protéger les forêts (entretien, suivi et recensement de la végétation), notamment en limitant la déforestation et l'abattage d'arbres et en adoptant des pratiques durables dans la foresterie ;
- Améliorer la gestion des ressources en eau, notamment en renforçant l'entretien des cours d'eau et la récupération d'eau de pluie par l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments et chez les particuliers ;
- Ralentir ou empêcher le développement d'espèces invasives (faune et flore) et introduire des espèces adaptées aux nouvelles conditions climatiques (température, régime des eaux, etc.) ;
- Protéger la biodiversité animale, par exemple en réglementant la chasse, en installant des nichoirs à oiseaux, en arrêtant l'utilisation de phytosanitaires ;
- Préserver les vergers de la Vallée de la Seine ;
- Désimperméabiliser les sols et réduire leur artificialisation ;
- Anticiper la salinisation des sols ;
- Réduire la pollution de l'air.

A cet égard, le CDD écrit : « *Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole au service des ressources régionales (agriculture, forêt, matériaux, etc.). Ce sera une force en 2050 si l'environnement, la biodiversité et la qualité de l'eau sont respectés. Ce sera une faiblesse en 2050 si l'urbanisme ne cannibalise pas les ressources agricoles et forestières* ».

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont identifié ce volet de protection des écosystèmes naturels comme facile à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la qualité de l'air, la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) dans la Métropole Rouen Normandie a soulevé des oppositions. Quelques habitants ont souligné les inégalités qu'engendrait sa mise en œuvre.

« La ZFE est une aberration pour les gens avec peu de moyens qui viennent de l'extérieur de la Métropole » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

« On pourrait limiter les voitures mais pas de cette manière-là. Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter une nouvelle voiture » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Saint-Etienne-du-Rouvray).

• Nature en ville

La nature en ville a été reconnue et valorisée comme un élément clé pour l'avenir de la Métropole, pour ses bienfaits sur la qualité de vie, la santé et la transition écologique. Cela incite par exemple à aménager plus d'espaces verts et à entretenir les espaces existants, à végétaliser certains espaces comme les quais de Seine ou encore à mettre en place des potagers.

Les citoyens ont mis l'accent sur les avantages suivants de la nature en ville :

- Créer des îlots de fraîcheur et lutter contre la chaleur urbaine ;
- Offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants, en contribuant à la qualité de l'air, en permettant aux habitants de pratiquer du sport et aux enfants de jouer en plein-air, en favorisant le lien social.

Par ailleurs, des membres du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent que la question de la biodiversité en milieu urbain (sa réintroduction) et de la diversité variétale ne soient pas suffisamment abordées dans le scénario retenu de « la Métropole des proximités ». Par ailleurs, le thème de la nature en ville a paru abstrait à plusieurs collégiens de l'atelier organisé pour la MJC d'Elbeuf qui n'étaient pas sensibles aux vertus de la nature en ville.

• Déchets / Recyclage

La thématique des déchets et du recyclage est présente mais a suscité moins de débat pendant la concertation.

18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à limiter, réduire, réutiliser les déchets dans leur foyer. De même, 18% des répondants considèrent que la gestion des déchets est un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à horizon 2050.

Lors des rencontres dans l'espace public, plusieurs citoyens ont critiqué soit la mauvaise gestion des déchets dans leur commune (Mont-Saint-Aignan et quartier Saint-Sever à Rouen), soit des actes d'incivilité (déchets jetés dans la rue, dans la Seine, dépôts sauvages).

Des solutions sont proposées par les habitants pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire :

- Améliorer la gestion des déchets collectifs pour les nouvelles constructions en mettant en place par exemple des pôles de déchets ;
- Développer des collectes de déchets verts ;
- Mettre en place des composteurs dans les logements collectifs ;
- Faire participer la population à des programmes de recyclage ou de compostage ;
- Développer des projets de lombricompostage ;
- Renforcer les amendes pour les incivilités en matière de déchets ;

- Offrir des récompenses (financières ou pas) à des citoyens qui participent au ramassage de déchets.

Modèle économique

La concertation met en lumière une volonté d'orienter le modèle économique du territoire vers une autonomie locale et un équilibre harmonieux entre l'industrie et le secteur tertiaire. Le développement économique doit respecter l'environnement, renforcer l'attractivité du territoire et s'appuyer sur l'innovation.

• Autonomie locale

L'autonomie de la Métropole est largement souhaitée par les habitants de la Métropole, qui dénoncent une trop grande dépendance à l'importation sur le territoire. Pour être effective, cette autonomie doit répondre à différentes conditions :

- Garantir l'accessibilité économique des biens et des services à tous ;
- Redéfinir les indicateurs de richesse afin de mieux refléter le bien-être global et favoriser la relocalisation des activités ;
- Encourager un système économique plus vertueux en soutenant l'industrie et les bassins d'emploi locaux ;
- Renforcer l'économie locale et métropolitaine, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'économie circulaire ;
- Maintenir une industrie capable de répondre aux besoins locaux.

• Alimentation / Agriculture

Dans la même veine, le développement d'une **alimentation locale et en circuit court** est particulièrement demandé par les citoyens rencontrés. Certains citoyens mettent en évidence que cela favorisera l'**autonomie alimentaire** de la Métropole. Des propositions ont été faites en ce sens :

- Dynamiser et mettre en valeur les marchés, les petits commerces et les producteurs locaux ;
- Développer le maraîchage de proximité ;
- Développer des épiceries de produits locaux et de commerces équitables ;
- Augmenter les aides financières pour s'approvisionner dans des épiceries locales et équitables ;
- Favoriser une alimentation équilibrée et de saison ;
- Créer des réseaux de producteurs locaux ;
- Accompagner les agriculteurs en difficulté ;
- Soutenir la production agro-alimentaire locale.

« Sur les marchés nous trouvons des produits locaux, de saison et de qualité. La culture de plantes médicinales a été relancée et celle du lin a été fortement développée en raison des multiples bénéfices que cette plante propose » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

Enfin, lors des ateliers jeunesse, les participants ont signalé qu'il sera difficile selon eux de transformer le modèle agricole actuel, de favoriser l'autonomie alimentaire, de consommer uniquement local et d'avoir accès à des produits locaux à cause du prix élevé.

Quelques habitants conseillent de **ne pas négliger le projet alimentaire territorial et les liens avec les territoires voisins**. Pour profiter des ressources alimentaires, la Métropole Rouen Normandie a à

proximité (pays de Caux, le pays de Bray, ...), territoires avec lesquels il est nécessaire de nouer un partenariat ou des liens de solidarité.

Une part importante des citoyens rencontrés sont en faveur de la mutation du modèle agricole actuel vers une agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou vers l'agroécologie. La préservation des terres agricoles est importante aux yeux de ces citoyens. Il est proposé d'aider à la conversion d'exploitations dites intensives au profit d'exploitations biologiques ou agroécologiques. Cette aide viendrait de la PAC, de l'Etat, de la Région, de la Métropole.

En matière d'agriculture, les habitants ont formulé diverses autres propositions :

- Réduire l'élevage intensif ;
- Développer l'agriculture urbaine ;
- Mettre en place des jardins partagés ;
- Utiliser des biofertilisants ;
- Recourir à des engrais issus de déjections animales ;
- Promouvoir le biocontrôle des cultures ;
- Recourir à l'agroforesterie ;
- Pratiquer la permaculture ;
- Développer l'aquaponie (un système de production alimentaire durable qui unit la culture de plantes et l'élevage de poissons) ;
- Cultiver des légumes en laboratoire et en hydroponie (un système de culture qui permet de faire pousser des plantes, fleurs, fruits et légumes sans terre).

• Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire

Un débat général s'est ouvert parmi les citoyens sur la nécessité de « contraindre l'industrie à devenir plus vertueuse » en favorisant soit une réindustrialisation verte, soit une diversification vers le tertiaire. En définitive, la majorité des participants estime essentiel de maintenir une économie équilibrée entre l'industrie, y compris celle existante, et le tertiaire, tout en s'assurant que les industries évoluent pour devenir plus durables et vertueuses. Ces industries pourraient se concentrer sur la production de biens tels que le lin, le textile, ou encore des innovations durables comme les panneaux solaires, le numérique et la santé. Cela garantirait au territoire une souveraineté industrielle.

Néanmoins, lors d'un atelier organisé à l'Université de Rouen Normandie, les participants ont considéré qu'il est difficile, mais nécessaire, de contraindre l'industrie à devenir vertueuse. La convention citoyenne a rejoint cette réflexion en posant une question clé : **la réindustrialisation est-elle compatible avec le développement de l'agriculture et la préservation de la biodiversité ?**

Plusieurs membres du comité de suivi de la convention citoyenne expriment une divergence avec le scénario de référence sur l'absence des notions d'industrie existante et de réindustrialisation. Certains citoyens souhaitent voir **figurer l'idée de réindustrialisation au lieu de celle de diversification vers le tertiaire**. Pour leur part, les membres du CDD ont écrit qu'en 2050, *« l'image de la Métropole Rouen Normandie est avant tout celle d'une Métropole industrielle ouverte sur le monde »*.

Les citoyens rencontrés ont défini des conditions de « réindustrialisation » d'ici 2050 :

- Mettre des conditions à l'accueil de nouvelles entreprises industrielles (émissions, etc.) ;
- Promouvoir les industries en lien avec les structures de recherche du territoire et favoriser l'adaptation des métiers (formation) ;
- Développer des entreprises qui créent de l'emploi et consomment peu de foncier (à la différence des zones logistiques) ;

- Développer de nouvelles activités sur des friches industrielles ;
- Accompagner l'adaptation des industries en zones inondables ;
- Faire évoluer les entreprises vers la décarbonation d'ici 2050.

D'une manière générale les expressions insistent : **si la Métropole Rouen Normandie souhaite évoluer vers une économie équilibrée entre l'industrie et le tertiaire, cette transition devra contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et être portée par l'innovation.**

• **Attractivité du territoire**

Selon les citoyens rencontrés, le développement économique de la Métropole Rouen Normandie passe en grande partie par l'attractivité du territoire.

Dans un premier temps, l'attractivité du territoire repose sur la création d'emplois et de formations.

Pour stimuler l'emploi local et la formation, les citoyens ont proposé les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de formations sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre les universités, la recherche et le développement économique ;
- Adapter les formations aux offres d'emplois sur le territoire ;
- Soutenir l'innovation par la recherche et l'expérimentation afin de retenir les étudiants et d'attirer des compétences ;
- Accompagner les mutations professionnelles par des formations initiales continues ;
- Répondre aux préoccupations de précarité et de pouvoir d'achat notamment pour les jeunes en créant de l'emploi.

« La Métropole manque d'étudiants (40 000 par rapport à d'autres Métropoles comme Rennes ou Grenoble qui en ont plutôt 80-100 000), comment former les cerveaux nécessaires à l'innovation ? » (Un membre de la Convention citoyenne)

Dans un deuxième temps, l'attractivité du territoire repose sur le tourisme. Lorsque le sujet a été évoqué, la plupart des habitants rencontrés se sont montrés favorables au **développement du tourisme** pour ses retombées économiques, pour le rayonnement culturel du territoire et pour l'opportunité qu'il représente d'aménager un cadre de vie agréable pour tous. Cependant, les risques du surtourisme sont dénoncés. Les habitants appellent à un **« tourisme modéré »** et à un **« tourisme vert »**. Le **« slow tourism »**, mis en avant dans le scénario de référence « la Métropole des proximités », a convaincu la majeure des participants lors des différentes rencontres de concertation. Quelques participants du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent cependant que le scénario soit beaucoup centré sur l'attractivité du territoire et donne ainsi l'impression de s'inscrire dans une continuité politique et économique alors que le changement climatique demande une rupture.

« Le tourisme de masse ne peut croître à l'infini. Les pouvoirs publics créent les conditions pour une maîtrise du tourisme de masse afin de ne pas épuiser les ressources locales, d'éviter la spéculation immobilière, d'économiser l'énergie. L'offre d'hébergement tient compte de cette contrainte » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

D'autres préconisations en matière de tourisme ont été formulées :

- Prévoir des boucles de tourisme autour de Rouen ;
- Ne pas faire de la Métropole Rouen Normandie « une annexe de Paris » mais au contraire affirmer son identité culturelle ;
- Renforcer l'approche paysagère de la Seine comme vecteur de développement touristique.

Enfin, le développement de l'activité industrialo-portuaire a été identifié par plusieurs citoyens comme un axe stratégique pour l'essor économique de la Métropole. Cette activité représente une véritable source d'emplois et constitue l'une des spécificités de Rouen, notamment en comparaison avec Paris, située à proximité. Elle doit donc être conservée et permettre de valoriser l'axe Seine-Nord.

• Innovation

Le développement économique de la Métropole Rouen Normandie repose, selon certains citoyens rencontrés, sur l'innovation. À cet égard, les propositions suivantes ont été formulées :

- Investir dans les innovations technologiques ;
- Promouvoir une approche d'innovation *low-tech* et pas uniquement *high-tech* ;
- Investir dans l'intelligence artificielle (car elle aura un impact sur les métiers de demain) ;
- Se démarquer en explorant des leviers d'innovation originaux ;
- Générer de la plus-value sur le territoire grâce aux pôles de recherche ;
- Attirer des acteurs de l'innovation.

• Respect de l'environnement

La plupart des citoyens rencontrés sont en faveur d'un développement économique de la Métropole Rouen Normandie respectueux de l'environnement. Cela implique de :

- Soutenir une économie circulaire axée sur l'utilisation des ressources locales renouvelables (comme le bois, l'air, les déchets...) en encourageant une réutilisation accrue des déchets et le recyclage ;
- Renforcer la vigilance face aux risques industriels en augmentant les contrôles sur les entreprises à risques et en imposant des amendes proportionnelles aux dommages causés par les entreprises ne respectant pas la réglementation ;
- Mettre fin au greenwashing.

De nombreux citoyens se sont montrés inquiets de la présence sur le territoire de sites industriels Seveso (installations produisant ou stockant des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement). Ainsi, lors de deux ateliers sur le projet de territoire, des habitants ont souligné l'importance de la **prévention des risques des sites SEVESO** et d'une **meilleure répartition sur le territoire des usines SEVESO et des centres d'enfouissement des déchets**. La convention citoyenne s'est positionnée pour **l'accompagnement des sites SEVESO** et le fait de les maintenir sur le territoire en développant la culture du risque.

Transition énergétique

En matière de transition énergétique, la concertation souligne la volonté de développer les énergies renouvelables et de promouvoir la rénovation énergétique au sein de la Métropole Rouen Normandie.

• Energies renouvelables

De manière générale, les citoyens rencontrés au cours de la concertation se sont montrés favorables au développement des énergies renouvelables, qui est un axe principal de la transition énergétique.

Parmi ces énergies, l'énergie solaire semble susciter le plus large consensus. Certains habitants expliquent cette préférence en la comparant à l'énergie éolienne, perçue comme difficile à développer et dangereuse. A plusieurs reprises, les habitants ont ainsi proposé l'installation de panneaux photovoltaïques, que ce soit sur des bâtiments publics ou privés, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales. Les membres de la Convention citoyenne écrivent dans leur rapport final : « *Les espaces linéaires de type ferroviaire, routier, panneaux anti-bruit, pistes cyclables accueillent des panneaux photovoltaïques quand cela est justifié et n'atteint pas la biodiversité* ». Il convient néanmoins, pour

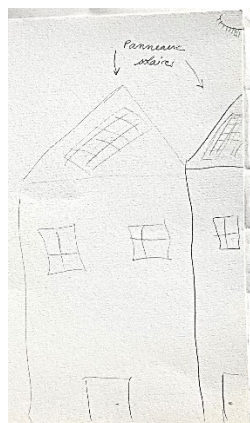
certains citoyens, de recourir à des panneaux photovoltaïques produits à proximité ou du moins en Europe et de s'assurer du nettoyage de ces panneaux.

En outre, les actions suivantes apparaissent dans le rapport final de la Convention citoyenne pour développer le photovoltaïque :

- Accompagner les collectivités souhaitant monter des projets ou en accueillir sur leur territoire ;
- Améliorer l'intégration visuelle des panneaux aux bâtiments / aux paysages en étant attentif à la biodiversité (par exemple garder les haies si on met des clôtures avec panneaux) ;
- Accompagner l'obligation inscrite dans la loi Climat et Résilience de mettre en place du photovoltaïque pour les parkings et hangars, mais aussi en installer sur les bâtiments agricoles et les serres ;
- Accompagner une filière de petits porteurs de projet au niveau régional (artisans, chantiers d'insertion, TPE) ;
- Communiquer et accompagner les acteurs notamment par la connaissance des moyens existants de financements avantageux, et accompagner / aider financièrement les particuliers à l'installation de panneaux ;
- Développer le photovoltaïque dans les cimetières ;
- Envisager la possibilité d'étudier l'agrivoltaïsme mais à condition de ne pas concurrencer l'agriculture, ni atteindre la biodiversité.

« Demain, du solaire sur les toits, les cheminées, le marché couvert de Sotteville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen).

« Les panneaux solaires constituent l'énergie du futur » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).



Dessin de Jacques (Atelier organisé pour les résidents du Pré de la Bataille, foyer médical pour les personnes en situation de handicap)

L'énergie hydraulique a également été évoquée dans les débats. Pour les membres du CDD, cette énergie permettrait de valoriser la proximité du fleuve. Les membres de la Convention citoyenne proposent de réactiver les anciens moulins à eau pour alimenter l'éclairage public.

« On part de trop loin sur l'énergie ! Il n'y a pas de parc photovoltaïque, seulement des usines de biomasse...La Seine a une énergie hydraulique potentielle ! » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de Jardin).

Autre point évoqué par les membres de la Convention citoyenne dans leur rapport final : **la géothermie et les réseaux de chaleur.** Ces solutions permettraient de chauffer les bâtiments, tandis que les systèmes à double flux offriraient un refroidissement en été, contribuant ainsi à limiter l'utilisation de la climatisation.

Quelques habitants ont aussi encouragé **le développement de l'énergie éolienne**. Il a été précisé que les éoliennes ne devaient pas être trop proches des habitations.

Enfin, des citoyens ont mentionné des conditions de réussite au développement des énergies renouvelables :

- Respecter la singularité architecturale des lieux, les spécificités régionales et locales, ainsi que le patrimoine naturel dans les quartiers et les communes ;
- Améliorer leur accessibilité en termes de prix ;
- Renforcer leur viabilité ;
- Ne pas faire reposer l'effort de leur production uniquement sur les acteurs économiques.

• Rénovation énergétique

De manière générale, les citoyens ont souligné l'importance de la rénovation dans la transition énergétique. Cela implique de :

- Accélérer la réhabilitation du parc ancien, et notamment des logements vacants et bureaux, y compris les HLM anciens et zones ANRU ;
- Améliorer l'isolation thermique des bâtiments existants ;
- Inciter à la rénovation de l'existant, public et privé, sur tout le territoire, par la mise en place de subventions (restaurer la prime Rénov') ;
- Faciliter les démarches pour la rénovation énergétique, l'accès aux aides et élargir les critères d'éligibilité ;
- Assurer un accompagnement financier et humain renforcé pour aider à la remise aux normes (entre autres via la mise en contact d'entreprises qualifiées et certifiées) ;
- Favoriser les constructions *low-tech* qui limitent les besoins en énergie (traversant, bioclimatique) ;
- Contraindre à l'emploi de matériaux biosourcés et renouvelables.

45% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à rénover leur logement pour réduire l'empreinte carbone des logements.

Des participants préconisent aux élus de faire en sorte que la rénovation énergétique soit moins coûteuse que la construction des bâtiments. Des membres de la convention citoyenne déplorent également la hausse des coûts de l'énergie et de la réhabilitation d'anciens bâtiments.

Démarche de projet

Dans le cadre de la démarche de projet, de nombreux citoyens de la concertation ont souligné l'importance de renforcer l'éducation et la sensibilisation au changement climatique, ainsi que le rôle essentiel de la participation citoyenne et de l'engagement des élus pour réussir la transition sociale et écologique.

Education et sensibilisation

Pour répondre à l'urgence climatique, les contributions issues de la concertation mettent en évidence l'importance de l'information et/ou de la sensibilisation environnementale, notamment à travers des activités éducatives et ludiques. Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Renforcer l'éducation à la nature dans les écoles et s'inspirer d'écoles comme en Finlande, qui permettent une éducation à la nature ;
- Multiplier les classes vertes à l'école ;

- Favoriser les intervenants extérieurs et les ateliers impliquant la manipulation et les émotions pour avoir un impact sur les apprentissages et développer des comportements responsables ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des plus jeunes ;
- Prolonger l'éducation et la sensibilisation à l'environnement dans l'enseignement supérieur ;
- Soutenir les formations axées sur les nouveaux modèles économiques et la production durable ;
- Encourager les actions individuelles, par exemple en mettant des composteurs à disposition ;
- Informer sur la culture du risque, l'importance de la faune et de la flore ;
- Partager ses expériences et sensibiliser son entourage ;
- Etablir des sondages auprès des acteurs concernés.

Les contributions citoyennes soulignent aussi la nécessité de soutenir financièrement les plus démunis pour permettre des changements de mode de vie.

L'atelier organisé avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16-25 ans a été particulièrement riche en contributions sur ce sujet :

- Créer des partenariats avec des influenceurs locaux pour réaliser des vidéos de sensibilisation.
- Sensibiliser au changement climatique en établissant un lien avec les passions et les loisirs des individus (sport, cinéma, ...) ;
- Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser ;
- Former à l'animation d'ateliers de sensibilisation ;
- Privilégier des ateliers mixtes combinant plusieurs types d'activités (jeux, exercices écrits, etc.) tout en misant sur leur attractivité, notamment grâce à des activités dynamiques et engageantes.

Le devoir des élus

Pour que la transition sociale et écologique soit effective, certains citoyens appellent avant tout à une véritable responsabilisation politique des élus sur ces enjeux. Ils attendent des décisions précises et fortes, guidées par l'intérêt collectif.

Le questionnaire d'évaluation adressé aux membres de la convention citoyenne met en évidence leur souhait de voir une réelle volonté politique de transition écologique, tant au niveau mondial et national qu'au niveau de la Métropole. Certains membres expliquent que cela augmenterait leur confiance en l'avenir.

« Les grandes décisions sont prises par des gens de pouvoir qui ne respectent pas ces mesures écologiques » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

Participation citoyenne

Enfin les personnes qui se sont exprimées pendant la concertation sont favorables à la participation citoyenne, voire à la co-construction dans la vie publique de la Métropole Rouen Normandie, mais aussi au sein des entreprises. Cette participation doit encourager les initiatives sociales et écologiques, tout en favorisant un vivre-ensemble fondé sur le partage et la construction d'une vision commune.

Les membres de la convention citoyenne appellent à renforcer la participation des salariés dans les décisions stratégiques au sein des entreprises. Comme les citoyens rencontrés sur le terrain, ils insistent pour que leurs avis soient davantage écoutés.

Si des changements s'avèrent nécessaires dans nos modes de vie, ceux-ci seront acceptés d'abord à condition « *qu'ils soient partagés de façon juste entre tous les membres de notre société* », puis « *qu'ils soient décidés collectivement* » (*Un membre de la Convention citoyenne*).

Les enseignements de la concertation

Concernant l'aménagement du territoire, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Améliorer l'offre de **transports en commun** ;
- Développer les **mobilités douces** et réduire l'usage de la voiture individuelle ;
- Développer, voire accélérer le **ferroviaire et le fluvial** ;
- Améliorer la **proximité et l'accessibilité** des services, commerces, équipements et loisirs pour tous et toutes ;
- Développer des **activités sociales et culturelles** générant du lien social ;
- **Limiter et densifier** la construction et privilégier un **habitat groupé, collectif et participatif** ;
- Aménager un **habitat plus inclusif**.

Concernant la biodiversité et les espaces naturels, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer un meilleur **entretien** et un **assainissement** de la Seine ;
- Faire de la Seine un **axe prioritaire de transport** ;
- Prévenir et faire face aux **risques d'inondation** ;
- Protéger le **patrimoine environnemental** de la Métropole (faune, flore, eau, sol, terres agricoles, air, etc.) ;
- Favoriser la **nature en ville** ;
- Améliorer la **gestion des déchets**.

Concernant le modèle économique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer l'**autonomie locale** du territoire sur le plan économique ;
- Développer une **alimentation locale et en circuit court** ;
- Promouvoir une **agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou l'agroécologie** ;
- Maintenir une économie équilibrée entre l'**industrie**, y compris celle existante et le **tertiaire** ;
- Renforcer l'**attractivité du territoire** par la création d'emplois et de formations, par le tourisme et l'essor de l'activité industrialo-portuaire ;
- Promouvoir un **développement économique porté par l'innovation** ;
- Promouvoir un **développement économique respectueux de l'environnement**.

Concernant la transition énergétique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Développer les **énergies renouvelables**, en particulier l'énergie solaire ;
- Promouvoir la **rénovation énergétique** du bâti (réhabilitation du bâti ancien, isolation thermique, subventions, aides financières, etc.).

Concernant la démarche de projet, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Renforcer l'**information, l'éducation et la sensibilisation** au changement climatique ;
- Renforcer l'**engagement des élus** dans la transition sociale et écologique ;
- Renforcer la participation citoyenne dans le domaine écologique.

